



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 12 OCTOBRE 2016**

L'an deux mil seize, le douze octobre à vingt heures trente,

Les membres du Comité Syndical du Syndicat de Bassin de l'Oudon Sud se sont réunis à la salle du Jardin Public au Groupe Milon à SEGRE sur la convocation individuelle qui leur a été adressée le 29 septembre 2016 par Monsieur Joël RONCIN, et sous sa présidence.

COMMUNE	TITULAIRE					SUPPLEANT				
	NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM PRENOM	FONCTION	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
ANDIGNE	DAILLET Alain	Délégué	*			LAMBERT Ingrid	Déléguée			*
ARMAILLE	MAHOT Marcel	Délégué	*			GAULTIER Bernard	Délégué			*
AVIRE	JAMES Marie-Agnès	Vice-présidente S.B.O.S.	*			GASTINEAU Christophe	Délégué	*		
BOUILLE MENARD	COLAS Laurent	Délégué			*	LAMBERT Thierry	Délégué			*
BOURG L'EVEQUE	BOURGET Boris	Délégué			*	MEHAY Didier	Délégué			*
BRAIN SUR LONGUENEE (ERDRE EN ANJOU)	DUBOSCLARD Hervé	Délégué	*			WEITZ Anne	Déléguée			*
CARBAY	Van der SCHAEGH Bernard	Délégué			*	BERNIER Patrice	Délégué			*
CHALLAIN LA POTHERIE	FAURE Dominique	Délégué			*	DUMONT Eugène	Délégué	*		
CHAMBELLAY	ROULLOIS Vincent	Délégué		*		TEMPLIER Aurélien	Délégué		*	
CHATELAIS	HUREL Philippe	Délégué		*		GRÖSCHNER Birgit	Déléguée		*	
CHAZE HENRY	MOREL Maryline	Déléguée		*		MOREL Daniel	Délégué	*		
CHAZE SUR ARGOS	SAGET Bertrand	Vice-président S.B.O.S.	*			VITOUR Cyril	Délégué			*
COMBREE	MONNIER Jérémie	Délégué			*	PASSELANDE Jacques	Délégué			*
GENE (ERDRE EN ANJOU)	FREULON Stéphane	Délégué	*			JOUBERT Jean-Paul	Délégué	*		
GREZ NEUVILLE	AUBERT Mickaël	Délégué		*		BARANGER Maxime	Délégué		*	
GRUGE L'HOPITAL	DELAHAYE Christian	Vice-président S.B.O.S.	*			POINSON Arthur	Délégué	*		
JUIGNE DES MOUTIERS	VIAUD Alain	Délégué	*			GUENARD Jérôme	Délégué			*
L'HOTELLERIE DE FLEE	BEAUCHET Mélanie	Déléguée	*			CROCHETET Benoît	Délégué			*
LA CHAPELLE HULLIN	ALUSSE Didier	Délégué	*			LIOPE Jacky	Délégué			*
LA CHAPELLE SUR OUDON	BEAUMONT Jean-Pierre	Délégué			*	JAMET Guillaume	Délégué			*
LA FERRIERE DE FLEE	PERROIS Christian	Délégué	*			GAUGAIN Atimad	Déléguée			*
LA JAILLE YVON	LEBRETON Bruno	Délégué			*	LANOUE David	Délégué			*
LA POUZE (ERDRE EN ANJOU)	PORCHER Philippe	Délégué			*	BARBOT Jean-Yves	Délégué			*
LA PREVIERE	GAULTIER Denis	Délégué	*				Délégué			*
LE BOURG D'IRE	BOULTOUREAU Hubert	Vice-président S.B.O.S.		*		GEMIN Yannis	Délégué			*
LE LION D'ANGERS	SAULOUP Hugues	Délégué	*			DAVID Arnaud	Délégué			*
LE TREMBLAY	GOHIER Patrick	Délégué	*			CADEAU Stéphane	Délégué		*	

2.5. Point sur les études et travaux en cours

3. Informations diverses

4. Questions diverses



1. ADMINISTRATION

1.1. Orientations budgétaires 2017

EXPOSE

Les orientations budgétaires sont conformes au C.T.M.A. Il est prévu d'intervenir sur la Verzée amont (Pouancé), l'Argos (Loiré, Chazé sur Argos), le ruisseau de l'étang de Chazé (Chazé Henry). A noter également la réalisation de la rivière de contournement du moulin de Châtelais.

- Aménagement du moulin Colin

Il est proposé de valider l'avant-projet et de budgétiser les travaux sur 2 ans. Il convient également de solliciter les partenaires financiers. L'avant-projet est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé/S.B.O.S./Comité syndical.

- Evolution de la dette

DISCUSSION

Madame Marie-Agnès JAMES présente les orientations budgétaires en investissement. Elle demande à Monsieur Sylvain LACÔTE de présenter l'avant-projet de Moulin Colin. En effet, cette opération n'avait pas été programmée au début du mandat.
(Cf. diaporama).

Monsieur Patrick GOHIER s'inquiète de la baisse des niveaux d'eau en lien avec l'effacement du clapet.

Monsieur Sylvain LACÔTE confirme que le clapet retient un niveau d'eau. Le projet entraînera une autre vision de la rivière. Cependant, il y aura des aménagements compensatoires de type radiers pour maintenir une lame d'eau.

Monsieur Patrick GOHIER est inquiet du manque d'eau.

Monsieur Sylvain LACÔTE donne l'exemple de l'Homée où les radiers fonctionnent bien même en période d'étiage sévère.

Monsieur Patrick GOHIER pose la question de la passerelle.

Monsieur Sylvain LACÔTE dit que la passerelle est intégrée dans l'avant-projet. Cet aménagement concerne la commune.

Monsieur Christophe GASTINEAU demande si le propriétaire va participer au financement ?

Monsieur Joël RONCIN répond qu'il participera aux protections de berge au droit du moulin. Trois propositions techniques lui ont été faites.

Monsieur Joël RONCIN propose d'étaler les travaux sur 3 ans pour voir comment évolueront les 1^{ers} aménagements par rapport au pont.

Monsieur Hervé DUBOSCLARD interroge s'il y avait une demande du propriétaire du moulin.

Monsieur Joël RONCIN confirme. Monsieur Joël RONCIN souhaite engager des sites pilotes là où les propriétaires sont favorables pour avoir des exemples.

Madame Marie-Agnès JAMES poursuit la présentation des orientations budgétaires.

Monsieur Joël RONCIN termine par proposer une augmentation des participations communales de 1 % pour faire face aux besoins. C'est une augmentation globale de 1 %. En effet, les critères retenus (nombre d'habitants et potentiel fiscal) sont mis à jour tous les ans. Certaines communes augmenteront donc de plus de 1 %.

Vote pour valider l'avant-projet du moulin Colin : unanimité

Les orientations budgétaires ont été débattues et les propositions ont été retenues.

1.2. Décisions modificatives au budget primitif 2016

EXPOSE

Les décisions modificatives au budget primitif concernent les écritures d'intégration d'études achevées (intégration aux travaux ou amortissement), d'intégration de travaux achevés, de régularisation de l'actif du S.B.O.S., de régularisation d'une reprise de résultats ainsi que l'inscription au budget du remboursement d'une partie du préfinancement du FCTVA.

Les décisions modificatives sont consultables sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé/S.B.O.S./Comité syndical.

VOTE pour les décisions modificatives : Unanimité

1.3. Amortissement des études et travaux

EXPOSE

Les études et travaux réalisés doivent être amortis en comptabilité. Il est proposé d'amortir les études sur 5 ans et les travaux sur 15 ans.

VOTE pour l'amortissement proposé : Unanimité

1.4. Décisions prises par le Président

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
Boissons	BIOTTEAU	81,60 €
Total Fournitures	LECLERC	253,40 €
IBGN	HYDROCONCEPT	1 800,00 €
Total entretien voitures	Garage BURON	646,86 €
entretien barques	ATTITUDE 2 ROUES	158,47 €
vaccin	Pharmacie CAMUT	98,00 €
Fournitures	CAM	96,30 €
Fournitures	CAM	12,40 €
Dalles et pompes prairies	CAM	1 441,78 €
cadre pour support chantier	DAPO	57,60 €
pêche électrique	FEDERATION PECHE	1 400,00 €
Mélange grainier	AQUATERRA	227,56 €
Bouées mouillages	USHIP	21,80 €
fournitures chantier	HEULIN ROUSSEAU	89,11 €
Mallette ricochets	Réseau école Nature	900,00 €

2. POINTS TECHNIQUES

2.1. Evaluation des animations pour les scolaires et perspectives

EXPOSE

A la suite des animations, des questionnaires d'évaluation ont été adressés aux enseignants. Il convient de faire le bilan et d'intégrer les différentes remarques.

Pour l'année 2017, il est proposé de réaliser des animations sur les communes de Soudan, Villepôt et Pouancé où des travaux ont été réalisés.

A noter également que la commune de Soudan a sollicité le S.B.O.S. pour des animations dans le cadre des T.A.P. (temps périscolaire).

DISCUSSIONS

Monsieur Olivier ROUSSEZ demande une présentation des outils pédagogiques et des modalités d'intervention du S.B.O.S.

Pour consulter les outils pédagogiques : sur la page d'accueil www.bvoudon.fr

Monsieur Sylvain LACÔTE se charge d'ajouter le descriptif des interventions proposées sur le site Internet.

VOTE pour l'approbation du programme d'animations pour 2017 : Unanimité.

2.2. Projet d'article pour les bulletins municipaux

EXPOSE

Sur proposition de la commission communication, l'article porte sur le thème de la continuité écologique.

Il sera diffusé aux communes à la suite du comité syndical.

L'article est consultable sur www.bvoudon.fr rubrique accès réservé/S.B.O.S./Comité syndical.

DISCUSSION

Monsieur Jean-Yves DUMONT présente le projet d'article qui avait été mis à disposition des membres sur l'accès réservé.

Il n'y a pas de remarques.

2.3. Arrachage de la jussie dans l'étang de Saint Aubin à Pouancé

EXPOSE

Début août, la commune de Pouancé a signalé la présence de jussie au niveau de la queue de l'étang de Saint Aubin. Le milieu est très favorable au développement de cette plante invasive. Il convient donc de réaliser des travaux rapidement en lien avec la commune et l'association de pêche. A noter que la jussie est sous forme terrestre. Il est donc nécessaire de décapier la rive.

DISCUSSION

Monsieur Sylvain LACÔTE présente les photos et plans de localisation des herbiers. Il est prévu de réaliser des travaux de décapage étant donné que la jussie est terrestre.

Monsieur Hervé DUBOSCLARD demande l'épaisseur du décapage.

Monsieur Sylvain LACÔTE répond que le décapage a été réalisé sur une épaisseur de 15 cm d'après les expériences et la bibliographie. Il s'agit d'une intervention nouvelle pour le S.B.O.S., au printemps il faudra bâcher la zone pour éviter le développement de la jussie.

Monsieur Hugues SAULOUP demande ce que pense l'O.N.E.M.A.¹ de cette technique.

Monsieur Sylvain LACÔTE a averti l'O.N.E.M.A. et la D.D.T.²

La D.D.T. a donné son accord mais il n'y a pas de retour de la part de l'O.N.E.M.A.

Monsieur Germain HAMARD dit que cela a été pire sur l'étang de Saint Michel et Chanveaux. Le décapage semble avoir stimulé la jussie.

Monsieur Joël RONCIN demande la précision du coût.

Monsieur Sylvain LACÔTE répond que le décapage a coûté 1900 €. Il faut ajouter les interventions manuelles de Promotavail pour un montant équivalent.

La fédération de pêche a été sollicitée pour participer financièrement. L'action a été intégrée au programme global de lutte contre les espèces envahissantes, l'A.E.L.B.³ participera également.

Il est demandé si l'apport de chaux vive est intéressant ?

Monsieur Sylvain LACÔTE dit que les expériences ne sont pas probantes.

Monsieur Joël RONCIN insiste sur la nécessité de la surveillance pour que l'arrachage soit effectué à temps.

¹ Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

² Direction Départementale des Territoires

³ Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Monsieur Olivier ROUSSEZ dit qu'il ne faut pas incriminer l'association de pêche car on ne sait pas depuis quand la jussie est là. Il faut faire de la pédagogie et ne pas les décourager.
Monsieur Joël RONCIN comprend et confirme que l'objectif est de contenir la jussie.

Monsieur Germain HAMARD interroge sur l'intervention du S.B.O.S. dans les étangs privés.
Madame Régine TIELEGUINE répond que si le plan d'eau est « sur cours d'eau » ou « non » peut être un critère d'intervention du S.B.O.S.

Monsieur Hugues SAULOUP regrette la présence importante de jussie sur l'Oudon domaniale. Des demandes ont été effectuées auprès du Département.
Monsieur Alain BAGOUET souligne qu'il y a effectivement un problème, le S.B.O.S. les a alerté.
Monsieur Sylvain LACÔTE constate que le Département doit faire des choix compte tenu du nombre de voies navigables à gérer.

2.4. Valorisation du broyat

EXPOSE

Depuis 2 ans, les rémanents issus de l'entretien de la végétation des berges sont broyés. Il devient difficile de valoriser cette ressource compte tenu du fait que le broyat n'est plus accepté dans les chaudières collectives.

Des questionnaires ont récemment été envoyés aux collectivités et aux professionnels afin de connaître les besoins en paillage.

DISCUSSION

Monsieur Joël RONCIN explique que les tarifs ont été revus à la baisse. Le marché est saturé, il y a plus d'offre que de demande en 2016. Le S.B.O.S. ne trouve pas de débouché pour le broyat.

Monsieur Hervé DUBOSCLARD demande pourquoi le broyat n'est plus utilisé en chaufferie ?

Monsieur Joël RONCIN explique que c'est du petit bois, la qualité de broyage n'est pas suffisamment rigoureuse.

Monsieur Sylvain LACÔTE explique que 200 m³ ont été stockés à Soudan. Il a été très difficile de le valoriser.

Monsieur Joël RONCIN espère que les communes vont développer le paillage avec l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires. Pour le moment seulement 2 communes se disent intéressées.

Il est posé la question de la méthanisation. Mais, a priori, le broyat est ligneux, il n'y a pas assez de fermentescibles.

Monsieur Joël RONCIN demande aux délégués de pousser les communes à utiliser le broyage, proposé à 12,50 € du m³.

(N.D.L.R.⁴ : devant les difficultés rencontrées, le broyat a finalement été proposé gratuitement aux collectivités).

2.5. Point sur les études et travaux en cours

EXPOSE

L'état d'avancement des actions suivantes est présenté :

- Travaux de restauration de la Verzée (Soudan, Villepôt)
- Travaux de restauration de l'Homée (Marans, Erdre en Anjou)
- Travaux de restauration de l'Argos à Vezeuvres (Chazé sur Argos)
- Travaux de restauration des mares (Nyoiseau)
- Création d'une mare dans la prairie de l'Homme (Sainte Gemmes d'Andigné)
- Travaux de maintenance du clapet du moulin de Quincampoix (Sainte Gemmes d'Andigné)

⁴ Note de la Rédaction

- Arrachage manuel de la jussie sur l'Oudon (Châtelais, l'Hôtellerie, Nyoiseau, Segré, Le Lion d'Angers)
- Etude G.E.M.A.P.I.
- Etude préalable à l'aménagement de l'Homée à Erdre en Anjou
- Procédure de déclaration d'intérêt général (D.I.G.)
- Réalisation de pêches électriques et d'I.B.G.N. sur l'Homée
- Achat de la zone humide du Pâtis (Marans)

DISCUSSION

Monsieur Sylvain LACÔTE présente en image l'avancée des travaux :

- Travaux de restauration de la Verzée (Soudan, Villepôt)
- Travaux de restauration de l'Homée (Marans, Erdre en Anjou)
- Travaux de restauration de l'Argos à Vezeuvres (Chazé sur Argos)
- Travaux de restauration des mares (Nyoiseau)
- Création d'une mare dans la prairie de l'Homme (Sainte Gemmes d'Andigné)
- Travaux de maintenance du clapet du moulin de Quincampoix (Sainte Gemmes d'Andigné)
- Arrachage manuel de la jussie sur l'Oudon (Châtelais, l'Hôtellerie, Nyoiseau, Segré, Le Lion d'Angers)
- Réalisation de pêches électriques et d'I.B.G.N. sur l'Homée
- Achat de la zone humide du Pâtis (Marans)

3. INFORMATIONS DIVERSES

Etude G.E.M.A.P.I.

Monsieur Joël RONCIN explique que la C.L.E. a engagé une étude pour l'organisation des compétences de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur le bassin versant de l'Oudon. La Loi NOTRe confie ces compétences aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2018. Il est souhaité que les communautés de communes délèguent leur compétence aux structures de bassin. L'étude est toujours en cours, les structures ont été auditionnées, chaque agent des structures de bassin a également été auditionné. S'il y avait fusion des syndicats, 2 pôles seraient conservés au sud et au nord.

Il peut également y avoir d'autres compétences développées : bocage, biodiversité,... se posera aussi la question de la gouvernance.

Procédure de déclaration d'intérêt général

Les commissaires enquêteurs sont nommés. L'enquête publique aura lieu en novembre. 3 permanences sont prévues à Châtelais, Chazé sur Argos et Pouancé. Chaque commune concernée aura un dossier avec un registre.

4. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Joël RONCIN clôt la réunion à 22h45.

Le secrétaire de séance,
M. Patrick GOHIER



